Concours. — 1er prix, M. Bonnet, de Froyennes (Belgique), 2e, Nison, de Roubaix, 3e, Foulon, de Lille.

Concours — 1er prix, M. Joseph Vandame, de Lille; 2e, Advielle de Dainville, d'Arras ; 3e, Buyssens, d'Autryve, Belgique.

Poule au doublé — 1er prix, M. Dumas de Reims ; 2e, partagé entre M. Cartigny, d'Escaudin, et M. Martin de Potel.

Poule en trois pigeons — 1er prix, M. Dulau, de Béthune; 2e, Cartigny, d'Escaudin.

Poule en un pigeon. — Prix, M. Charles, de Marck.

Poule au double. — Prix, M. Cartigny, d'Escaudin.

Poule en cinq pigeons. — Partagée entre M. Deloffre, de Dorignies, et M. Scherer, de Seherbourg.

Poule en cinq pigeons. — 1er prix, M. Nison, de Roubaix ; Cartigny, d'Escaudin.

Poule finale. — Prix partagé entre M. Deloffre, de Dorignies, et Charles, de Marck.

Infanticide. — Vendredi, M. Louis Darbois, vidangeur, nettoyant la fosse de la maison n° 8 rue des Roblets a trouvé un fœtus du sexe masculin de 5 à 6 mois, qui a été porté à l'amphithéâtre de l'école de médecine.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 20 mai 1887

Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

La séance est ouverte à 8 heures 10.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. A. Vinchon, A. Faidherbe, P. Destombes, P. Wattine, adjoints; Martel-Delespierre, N. Comerre, A. Harinckouck, G. Legrand, Alfred Reboux, F. Ernoult, le docteur Derville, F. Fauvarque, A. Senneville, H. Roche, Louis Cordonnier, Delannoy-Destombe, Pollet-Desquiens, Béghin-Bonnave, le docteur Carrette, A. Louage, J.-B. Descamps, H. Sandevoir, P. Orange, P. Dazin.

Absents ; MM. J.-B. Pennel, adjoint, excusé : F. Roussel, excusé ; H. Salembier, A. Dupire, G. Heyndrickx, excusé ; H. Buisine, S. Chéron, G. Leclercq, J. Cuvelier, P. Catteau, E. Baas.

Les opérations financières de la ville de Roubaix

M. LE MAIRE. — Par arrêté, en date du 14 décembre 1886, la Cour des comptes a prononcé un certain nombre d'injonctions, relativement aux opérations financières de Roubaix, pendant les exercices 1882, 1883, 1884 et 1885.

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien charger votre 1re commission d'examiner ces injections et de vous faire les propositions nécessaires pour y donner satisfaction.

Le renvoi à la 1re commission est prononcé.

La Société des Courses de Roubaix

M. LE MAIRE. — Messieurs, La société des courses de Roubaix vient de nous faire parvenir la demande suivante :

« Messieurs,

» Au moment d'organiser la réunion des courses » 1887, la société reçoit communication du refus du » gouvernement de nous donner une allocation comme » aux autres villes de la région du Nord.

» Cet échec, que peut seule expliquer la pénurie du » budget, nous est d'autant plus sensible que nous » comptions sur l'appui financier de l'Etat pour ap» porter aux courses de Roubaix toutes les amélio» rations désirables.

» Permettez nous, Messieurs, d'espérer en cette » circonstance que, pour aider à maintenir la fête si » populaire de nos courses, vous voudrez bien ajou» ter à votre subvention annuelle une augmentation » nécessaire afin que nous puissions donner à notre » réunion une importance et un éclat dignes de la » grande renommée de notre cité de cent mille âmes.

» Dans l'attente de voir notre présente demande » favorablement accueillie, nous avons l'honneur de » vous présenter, Messieurs, l'hommage de notre » profond respect.

» *Pour la société*,

» HECTOR TIBERGHIEN, S^r C^e.

» *A Monsieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil Municipal.*

» Roubaix, le 14 mai 1887 »

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien confier l'examen de cette demande à vos 6e et 1er commissions.

Renvoyé aux 6e et 1re commissions.

Les fêtes d'août à Roubaix

M. LE MAIRE. — Messieurs, le comité d'organisation de la 8e fête de l'association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, vient de nous faire parvenir la lettre suivante :

« Roubaix, le 7 mai 1887.

» Monsieur le Maire,

» Messieurs les membres du conseil municipal de Roubaix,

« Messieurs,

» Nous venons d'apprendre que le Conseil municipal, dans sa séance du 6 mai, a voté une somme de 20 000 fr. à l'effet d'organiser un festival de musiques et orphéons pour les 7 et 8 août, date fixée pour le concours régional de gymnastique.

» A première vue, il nous a semblé, comme il a dû paraître au Conseil municipal dont nous reconnaissons la bonne intention, que cette addition à la fête de Gymnastique ne pourrait, en en augmentant l'importance, qu'en assurer la reussite ; mais, après sérieuse étude, nous avons trouvé ces deux fêtes incompatibles et croyons devoir venir respectueusement exposer l'impossibilité de les donner en même temps avec succès.

» Nos concours régionaux de gymnastique sont des solennités éminemment patriotiques qui rencontrent toujours l'appui du gouvernement et souvent la participation d'un ou de plusieurs de ses membres; nous pensons qu'à Roubaix, comme précédemment ailleurs, ce concours doit être l'unique objet de la manifestation à laquelle sont conviées les autorités supérieures. Nous pensons en outre que celles-ci nous feraient absolument défaut si notre concours régional, au lieu de rester la fête d'une institution nationale qui s'étend sur les deux départements et de conserver tout le caractère qu'elle comporte, ne devenait plus, par l'addition d'un festival, qu'un accessoire ou tout au moins une partie d'une fête communale.

» Viennent ensuite des difficultés d'un ordre inférieur que nous nous permettons, M. le Maire, MM. les Conseillers municipaux, de vous exposer également.

» Difficulté de loger et nourrir, plusieurs jours et à la fois, Gymnastes et Musiciens.

» Difficulté pour l'Administration de recevoir ces deux catégories bien distinctes de sociétés dont les Cortèges ne peuvent se confondre; de là:

» Difficulté de former ces différents cortèges, les sociétés de gymnastique en ayant déjà deux le dimanche, un le matin et un après-midi.

» Difficulté de remplir leurs obligations, aux jeunes gens faisant à la fois partie de sociétés musicales et de notre société de gymnastique.

» Difficulté pour le Comité d'organisation du concours d'avoir le nombre de musiques nécessaires pour les cortèges des gymnastes, si les musiques de la ville sont tenues pour service et au cortège du Festival.

» Difficulté pareille pour la fête de gymnastique.

» Difficulté pareille pour les honneurs à rendre aux membres du gouvernement.

» Enfin, Monsieur le Maire, MM. les conseillers municipaux, notre Fête Concours régionale qui aurait été pour la population roubaisienne l'occasion d'affirmer une fois de plus ses sentiments patriotiques verra son idée dominante complètement effacée si la manifestation s'adresse en même temps aux sociétés municipales auxquelles l'hospitalité traditionnelle de notre cité exige de faire accueil égal.

» Nous avons pensé que cette double fête pourrait se répartir et s'annoncer comme suit :

» FÊTES DE ROUBAIX

» *Dimanche 7 et lundi 8 août, fête concours de l'Association régionale, etc.*

» *Dimanche 14 et lundi 15 août, grand festival, etc., etc.*

» Leur succès serait ainsi assuré à toutes deux, car elles ne se nuiraient plus l'une à l'autre. Puis, pour la Fête-Concours, comme il s'agit d'une manifestation rendue obligatoire par les statuts de l'association régionale, les gymnastes ne nous feront pas défaut, et resteront 3 jours à Roubaix, bien que les 8 et 9 août ne soient des jours de fête qu'en notre ville, tandis que les musiciens sacrifieront difficilement des jours ouvrables pour un simple festival et quitteront notre ville le dimanche soir.

» Au contraire, le festival remis au 14 et 15 août (fête générale) tiendrait à nouveau les étrangers pour plusieurs jours dans notre ville.

» Il est aussi à tenir compte que, vu la différence complète de ces deux fêtes, les localités environnantes se déplaceraient certainement deux fois pour venir à Roubaix.

» Ou bien encore, si le Conseil municipal tenait à faire concorder le festival à une fête locale, il pourrait le remettre à la ducasse de septembre, ce qui aurait toujours comme résultat d'amener deux fois des étrangers à Roubaix et de retenir les habitants qui profitent généralement de cette fête pour s'absenter.

» Nous venons, en conséquence des nombreuses objections et raisons ci-dessus, demander au Conseil municipal de bien vouloir revenir sur sa décision relative au festival, en remettant ou en supprimant cette seconde partie de la fête projetée.

» Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre notre demande en considération, nous vous prions d'agréer M. le Maire, MM. les Conseillers municipaux, l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.

» Pour le Comité d'organisation de la VIIIe Fête Concours de l'Association Régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

» E. Roche, A. Pêcher, M. Libouton, Al. Catteau, J. Cordonnier, Fritz Luillier, G. Meillassoux. »

M. ALFRED REBOUX. — Il me semble que les raisons invoquées sont tellement probantes que le conseil pourrait adopter immédiatement la proposition du comité.

M. P. WATINE. — Cela donnerait certainement satisfaction à tout le monde.

M. P. DAZIN. — Si le conseil se réunit de nouveau sous peu, on pourrait quand même renvoyer l'examen de la question aux commissions compétentes. D'ici le mois d'août, le comité a bien encore le temps de s'organiser.

M. ALFRED REBOUX. — Il ne reste juste que le temps nécessaire pour annoncer le Festival. Déjà on a trouvé, — et pour ma part je le regrette vivement, — que le temps manquait pour l'organisation du cortège historique. Un appel fait à la jeunesse roubaisienne eût cependant été entendu et l'on pouvait encore arriver pour le mois d'août. Il importe, à plus forte raison, de fixer sans délai la date du festival ; il faut inviter les sociétés, en temps voulu, pour qu'elles puissent se préparer et s'assurer de l'assentiment de tous leurs membres.

D'ailleurs, la réunion des deux fêtes le même jour serait assez fâcheuse. Il y aurait encombrement. La division amènera des étrangers deux dimanches et deux lundis de suite.

M. P. DAZIN. — Alors on veut séparer la musique de la gymnastique ?

M. ALFRED REBOUX. — Mais oui. Les fêtes de gymnastique auraient lieu les dimanche et lundi 7 et 8 août ; et le festival les dimanches et lundi 14 et 15 août.

La proposition de M. Alfred Reboux est adoptée.

Les budgets des Fabriques d'églises

Le Conseil renvoie aux 1re et 2e commissions, les comptes administratifs des fabriques des églises de Saint-Martin, de Saint-Joseph et de Notre-Dame, et les projets de budgets pour 1888.

Questions diverses

Le Conseil accepte la demande d'admission de M. le sous-lieutenant Bayart, à la caisse de retraite des sapeurs-pompiers, et lui vote, à cet effet, 400 francs de rente annuelle.

Il homologue le cahier des charges de la fourniture de livres de prix aux élèves des écoles communales et la réception définitive des travaux de construction d'un magasin, à la ferme de l'ébouage, pour le matériel des fêtes,

Il renvoie, à la 1re commission, une demande d'achat de terrain, rue de la Gare. (*A suivre*)

CONCERTS ET SPECTACLES

Jardin de Barbieux. — Voici le programme du concert que donneront, dimanche, au Jardin de Barbieux, de cinq à sept heures du soir, la *Grande Harmonie* et la *Lyre Roubaisienne* :

1re partie. Grande Harmonie. — 1. Pas redoublé, XXXX. 2. Hymne, marche et danse d'*Aïda*, Verdi. 3. Danse israélite (*Fille de Jephté*), C. Broutin. 4. Marche triomphale, V. Delannoy.

2e partie. Lyre roubaisienne. 1. En avant, Vanakere. 2. *A Venise*, Monestier.

3e partie. Grande Harmonie. — 1. Rapsodie hongroise, F. Listz. 2. Ent'rack-Valse de *Charlotte Corday*, P. Benoit. 3. Ouverture du *Prétendant*, Kucken.

La Société Chorale l'*Union des Travailleurs* qui se dispose à courir les chances du concours de Melun a donné jeudi soir dans la salle de la Mairie une audition des chœurs qu'elle a préparés pour cette circonstance. *Le Combat Naval* et la *Vie d'une Ros* chœur imposé, ont été enlevés avec goût. Messieurs Carlos Merchez, Georges Desquiens, Arthur Florin et Henri Notte ont bien interprété un joli quatuor. M. Emile Vromant, directeur de l'*Union des Travailleurs* a droit à des éloges pour les excellents résultats qu'il a su obtenir. Tous nos vœux accompagneront cette société dimanche prochain.

L'Harmonie municipale de Croix et la fanfare du Point-Central à Tourcoing, ont apporté leur concours à la fête. La première a sa réputation établie; elle a exécuté jeudi avec tout le talent qu'on lui connaît. La fanfare du Point-Central est née d'hier mais n'attendra pas pour se faire un nom le nombre des années, si ses membres veulent continuer à travailler sérieusement sous la bonne direction de leur chef, M. Dhenin.

La soirée bachique organisée par l' « Alliance chorale » avec le concours d'un groupe de typographes a attiré jeudi, dans la salle de l' « Harmonie », un public choisi et nombreux.

L' « Alliance chorale » a chanté avec brio les chœurs *Messidor* et *Sous la Feuillée*. M. Mercier, son chef, a reçu des typographes un magnifique bouquet.

Deux autres bouquets ont également été offerts par les typographes; l'un à la pianiste, Mlle Clémence De Ridder, l'autre à un chanteur de genre, M. David.

M. Béranger, gracieux ténor à la voix douce, pure et très fraiche, est un chanteur expérimenté. Il dit avec expression; on l'a beaucoup goûté, quoique la salle fût un peu grande pour une voix de salon comme la sienne.

MM. Hippolyte Quivy et Willem, deux barytons, ont chanté avec goût; on les a applaudis vigoureusement.

Citons encore MM. Deboet, basse, Monbel, ténor, Levaux, chanteur de genre et David, chanteur comiqus. Ces amateurs se sont fort bien tirés de la tâche qu'ils ont généreusement entreprise.

On nous annonce pour le dimanche 29 mai prochain, une représentation au Grand-Théâtre du grand succès de vaudeville *Le Conseil judiciaire*, pièce en 3 actes de MM. Jules Moinaux et Alexandre Bisson dont la presse parisienne a fait grand éloge.

Le Conseil judiciaire sera représenté par les acteurs du Gymnase et du Vaudeville.

Wattrelos. — Un grand concert sera donné le dimanche de la Pentecote, à 4 heures, en l'école publique des garçons du centre, au profit de la bibliothèque. — Prix d'entrée, 50 centimes.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 20 mai 1887

Présidence de M. PARENTY.

Un filet de pêche. — Depuis quelque temps, on remarquait dans la cour du Palais de Justice, un filet gigantesque capable de contenir une baleine.

Les amateurs de pêche le considéraient comme une véritable merveille. Il fallut quatre hommes pour le mener dans la salle d'audience et autant pour l'en retirer. Ce filet phénoménal appartient à M. Charles Crépin, cabaretier, concessionnaire du canal de Roubaix. Ce procès soulève des questions de droit assez intéressantes pour les sociétés de pêche.

Dans la nuit du 24 au 25 avril 1887, l'agent Dumont remarqua, près d'une écluse, un filet dont les extrémités étaient reliées au bord du canal par des pieux. C'était pendant la période de prohibition ; il dressa donc procès-verbal.

A la demande de M. le président, qui lui déclare qu'il est prévenu d'avoir, à Roubaix, dans la nuit du 24 au 25 avril, pêché avec un filet dans le canal de Roubaix, M. Crépin répond qu'il n'a pas eu l'intention de pêcher. Ce filet n'a pas été mis dans le canal pour prendre le poisson.

Voici les faits ; on élargit le canal de trois mètres; de telle sorte que le poisson, qui n'aime pas les eaux basses est disposé à se rendre dans le bief voisin. Pour ne pas perdre sa concession, et ne pas laisser mourir les poissons dans le bief empoisonné par les produits chimiques d'une teinturerie voisine, il y a élevé un obstacle.

Me Werquin discute la question, de savoir s'il y a une contravention dans le fait reproché à son client.

Il n'a pas tendu le filet pour attraper le poisson, mais s'est borné à l'empêcher de fuir.

Le tribunal condamne Crépin à 7 francs d'amende et à la confiscation du filet.

Escroquerie. — Pauline Lachère est accusée d'avoir volé à Mme Jacquemaint, de Roubaix, des chaussures pour une valeur de 400 francs. Voici comment elle opérait. Elle venait dans la boutique en prétendant qu'elle avait ordre de faire des commandes pour différentes personnes. Elle est en fuite.

Le tribunal la condamne à 4 mois.

Outrages, ivresse et rébellion. — Louis Dubois est condamné à 1 mois et 16 francs d'amende.

Henri Dehauwels obtient trois mois.

L'affaire Henri Castelain. — Le tribunal remet cette affaire à huitaine. MAITRE CARRÉ.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 20 mai 1887

Présidence de M. le conseiller HIBON. — Ministère public : M. DUHAMEL, substitut du procureur général.

2e Affaire.

Tentative d'Assassinat à Roubaix.

INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉ

Liévin Corselle est maigre et de grande taille. Il porte de longs favoris légèrement grisonnants. Il est vêtu d'un paletot noir à col de velours et d'un pantalon à petits carreaux grisâtres.

Il ne nie pas avoir tiré des coups de revolver, mais il était comme fou dit-il. Il indique les mobiles qui l'ont fait agir. Nous retrouverons, du reste, ses réponses au cours des dépositions.

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS

Le ministère public a fait citer neuf témoins dans cette affaire. Tous sont présents.

1er témoin. — M. Louis Moulin, âgé de 33 ans, contre-maître de fabrique à Roubaix, est le gendre de l'accusé.

Il raconte que le 12 avril, lorsqu'il rentra chez lui, son repas n'était pas prêt. Il fit, à ce sujet, des reproches à sa femme. Il vit aussi qu'elle avait de la terre sur ses vêtements et lui en demanda l'explication; mais il déclare n'avoir fait aucune observation à son beau-père.

Le lendemain 13 avril, au matin, la femme Moulin congédia celui-ci en lui déclarant qu'il ne terminerait pas l'ouvrage dans le jardin et parce qu'elle croyait que son mari était de mauvaise humeur à cause de lui.

Le soir, Moulin vit, une première fois, son beau-père dans la rue. Ce dernier auquel il demanda pourquoi il ne travaillait pas, répondit alors : « Il faut bien se promener. »

Plus tard il rencontra de nouveau Liévin Corselle, en sortant d'un débit de tabac. L'accusé tira aussitôt, sur lui en disant: «Tiens, tu ne m'empêcheras plus de travailler ». La première balle l'atteignit au coude. Il s'enfuit en faisant des zigzags et en se baissant. Aussi le second projectile passa-t-il au-dessus de sa tête.

Moulin ajoute qu'il fut huit jours malade. Au bout de ce temps, il put retourner à sa fabrique, mais avec le bras en écharpe.

M. le président interpelle l'accusé, sur ces faits. « J'ai, répondu celui-ci, été calomnié. C'est la douleur que j'en ai ressentie, qui m'a poussé à l'acte qu'on me reproche. On a dit des choses insensées sur mon compte.

M. le président. — D'après les renseignements, vos mœurs sont, en effet, très-bonnes. Il n'y a rien à dire sur vous; mais le témoin prétend ne vous avoir point accusé, comme vous le soutenez, d'une révoltante immoralité.

Le témoin. — Non, M. le président. Si ma femme était ce qu'on m'impute de lui avoir reproché d'être, est-ce que j'aurais continué à vivre avec elle ?

M. le président. — Au début de votre mariage, vous habitiez avec votre beau-père. Pourquoi vous êtes-vous séparés de lui ?

Le témoin. — Voici d'où provient notre brouille. Un jour, en rentrant, je trouvais ma femme en pleurs. Elle avait une discussion avec son père, parce que celui-ci voulait manger, à lui seul, le repas préparé *pour tous. Liévin Corselle insultait sa fille en tenant* notamment ce propos : « Je voudrais que tu manges de la terre. » Il a même brisé huit chaises. Il s'est emparé d'un couteau, comme s'il voulait s'en servir contre moi. Voilà pourquoi mon beau-père et moi nous nous sommes quittés.

L'accusé. — C'est faux.

M. le président. — Expliquez-vous maintenant, Corselle, mais sur la scène de la veille du crime, sur celle du 12 avril.

L'accusé. — On m'a demandé pour aller travailler au jardin de ma fille. J'étais content parce que cela prouvait qu'elle et son mari ne m'en voulaient pas. Mais le 12 avril au soir, quand mon gendre rentra chez lui et qu'il aperçut de la terre sur les vêtements de sa femme, il conçut encore d'injustes soupçons qu'il exprima. Il injuria ma fille, la menaça de lui trancher la tête.

Moi, j'aime mes enfants. Ils sont honnêtes comme moi. Le sang m'a monté à la tête. A partir de ce moment, je fus comme fou et cela explique qu'après avoir tiré les coups de révolver, j'ai même dit que je ne m'en repentais pas.

Le témoin. — Je n'ai ni soupçonné ma femme, ni menacé de la tuer. Je cherche à la rendre heureuse, même pour l'avenir. La preuve, c'est que j'ai contracté deux assurances sur la vie dont elle bénéficiera. (Moulin montre les polices).

M. le président. — Arrivons au jour du crime. Reconnaissez-vous, Corselle, avoir acheté un revolver, en disant que c'était pour vous en servir contre des voleurs.

L'accusé. — Oui.

M. le président. — Combien de temps avez-vous attendu votre gendre près de sa fabrique ?

L'accusé. — Environ trois quarts d'heure.

M. le président. — Quand vous avez vu Moulin une première fois, et que vous lui avez répondu : « On a bien le droit de se promener, pourquoi n'avez-vous pas tiré sur lui ?

L'accusé. — Parce qu'il était trop près de moi.

M. le président. — Lorsque plus tard vous avez tiré avez-vous tenu ce propos : « Tu ne m'empêcheras plus de travailler ».

L'accusé. — Non.

2e témoin. Prudence Corselle, femme Moulin, ménagère à Roubaix, raconte, comme son mari, la scène à la suite de laquelle elle aurait, il y a quelques années, cessé d'habiter avec son père. Elle prétend que le jour de cette scène, celui-ci était ivre, comme cela lui arrivait le dimanche.

Elle nie également que son mari ait eu et exprimé des doutes sur sa conduite et celle de son père. Moulin pensait seulement qu'elle donnait à son père trop d'argent en cachette.

Le 12 avril, elle a aidé Lievin Corselle à ramasser, au jardin, pour les jeter, des cailloux. C'est ainsi qu'elle avait sali sa robe. Moulin lui en a fait l'observation. Il l'a aussi réprimandée pour n'avoir point préparé son goûter, mais il ne l'a point menacée de mort. Il fait avec elle bon ménage et, n'ayant rien en se mariant, elle possède aujourd'hui des revenus.

Quand, le lendemain matin 13 avril, elle congédia son père, celui-ci fut très en colère. Il s'arracha les cheveux comme un homme éperdu.

Telle est la seconde déposition. A la fin de cette déposition, s'est produit un incident. Mme Moulin interpelle avec vivacité son père, lui adresse des reproches et M. le président doit intervenir, la menacer même de lui faire quitter la salle d'audience. « Vous oubliez, dit-il, que vous êtes la fille de l'accusé. La police déclare qu'il est très bien noté et si elle se trompe, ce n'est pas par vous que nous avons à l'apprendre. »

Après les dépositions peu intéressantes d'autres témoins, on entend M. Polydore Corselle, peigneur à Roubaix, qui affirme qu'au début du mariage de sa sœur, Moulin, faisant route avec lui, a plusieurs fois manifesté d'odieux soupçons sur la conduite de sa femme et de son beau-père. Le témoin en a même écrit à son frère alors au régiment et c'est à la suite de ces incidents que l'accuse et les époux Moulin ont cessé d'habiter ensemble.

M. le président. — Votre frère entendu à l'instruction, a, en effet, déclaré avoir reçu au régiment votre lettre.

Le témoin est ensuite confronté avec son beau-frère Moulin. Malgré le démenti de ce dernier il persiste dans son témoignage et prend la défense de son père en disant que celui-ci n'a point tiré pour des bagatelles comme celle de ne plus travailler au jardin de son gendre. S'il a tiré, c'est par ce qu'il était calomnié, calomnié lui et sa fille, calomnié lui un vieillard.

M. le Président dit alors à Polydore Corselle : Si, d'après vous, Moulin méritait la mort pour avoir tenu quelques propos contre son beau-père, que mérite celui-ci pour avoir tenté de la donner à son gendre ?

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

M. l'avocat général Dumas dit qu'il y aura lieu d'accorder à Corselle des circonstances atténuantes.

M. Georges Legrand montre Corselle, affolé, tirant par suite, sur son gendre, malgré son caractère que la police de Roubaix elle-même qualifie de doux et d'inoffensif.

On n'a recueilli sur l'accusé que des éloges comme renseignements et le conseil donne lecture des certificats des anciens patrons de Corselle, MM. Ad. Binet père et fils de Tourcoing, MM. Leclercq-Dupire, Screpel-Louage, Moïse Rogier-Lemue, Screpel et Toussaint de Roubaix.

Acquittement

Deux questions seulement sont posées au jury, l'une sur la tentative de meurtre et l'autre sur la préméditation.

La réponse de MM. les jurés est : *non*.

En conséquence, M. le président prononce l'*acquittement* de Liévin Corselle.

Audience du samedi 21 mai 1887

Présidence de M. le conseiller HIBON. — ministère-public : M^e DE SAVIGNON, avocat général

1re affaire. — **Incendie volontaire à Ors**

Les accusés sont : 1° Charles-Toussaint Cottia, dit Eugène, journalier à Ors, né à Tupigny, le 4 janvier 1846, et par conséquent âgé de 41 ans; 2° Clémence-Joseph Mathieu, femme Cottin, âgée de 46 ans, né à Ors, le 6 mai 1841, journalière audit lieu,

L'accusation leur reproche d'avoir, dans la nuit du 5 au 6 avril dernier, à Ors, volontairement mis le feu à une maison habitée, par la nommée Catherine Visse, veuve Mathieu, leur belle-mère et mère.

D'après l'accusation, ils vivaient, depuis longtemps en mauvaise intelligence avec celle-ci. Cottin aurait même, à plusieurs reprises, menacé sa belle-mère de la brûler dans sa cambuse ; et voici, comment dans la nuit du 5 au 6 avril, il aurait de concert avec sa femme, mis ses menaces à exécution.

Vers onze heures et demie du soir, la femme Cottin se serait, une première fois, rendue seule à la maison de sa mère. Elle tenta d'y mettre le feu, au moyen d'allumettes, mais ne put y parvenir.

Etant alors rentrée chez elle, elle prit une lanterne et s'en alla l'allumer chez un voisin. Elle retourna ensuite chez sa mère, en portant cette lanterne sous son tablier ; mais, cette fois, elle était accompagnée de son mari.

En arrivant à l'habitation de la veuve Mathieu, Cottin retira de la lanterne de sa femme, la chandelle allumée. C'est avec cette chandelle qu'il aurait enflammé une petite palissade en paille attenante à la maison.

L'incendie a rapidement envahi tout le bâtiment qui fut complètement consumé. La veuve Mathieu, âgée de quatre-vingts ans, était malade ou alitée et, sans la prompte arrivée d'un voisin qui l'emporta dans ses bras, elle eût été, dit le Ministère public, infailliblement atteinte par les flammes.

L'accusation ajoute qu'après avoir nié, les accusés sont entrés dans la voie des aveux et se sont reconnus coupables de l'incendie.

CONDAMNATION A MORT

La femme Cottin est condamnée à mort,

Cottin est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Magis est condamné à dix ans de réclusion.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Félix-Leroy-Joseph Magis, cordonnier, sans domicile, â 56 ans. Il est né en Belgique, le 5 janvier 1831.

Défenseur : Me Manesse.

NORD

Dunkerque. — Par le lougre *Immaculée-Conception* arrivé à Dunkerque, le 19 venant d'Islande, nous avons les renseignements suivants : La goëlette *Eugénie* de Dunkerque avait à bord vers fin avril, 300 tonnes morue, la *Mardyckoise* avait au commencement d'avril, 165 tonnes. La pêche a bien donné dans l'île de Flour. Les goëlettes *Audacieuse*, *Vaillante*, et *Marie-Juliette* étaient fort bien en pêche.

BELGIQUE

Luingne. — Nous apprenons que M. Félicien Hocedez-Gallant vient d'être nommé bourgmestre de cette commune. Il succède à M. Louis Hocedez, son père, récemment décédé. Cette nomination est accueillie favorablement par la majorité des habitants.

Warcoing, qui a une population de mille âmes est privilégié sous le rapport des centenaires.

Il y a six ans, il y mourait M. Lezy, âgé de 103 ans ; aujourd'hui, il y existe en pleine vigueur de corps et d'esprit Mme Catherine-Joseph Dubus, née en 1786 ; elle est loin d'être fière de son âge et répond à ceux qui le lui demandent : « J'ai tous les miens ».

Courtrai. — On nous écrit de cette ville :

« *Une question qui intéresse à bon droit notre population va être résolue sous peu.* Le cimetière actuel situé le long de la chaussée de Marcke, est devenu insuffisant.

Par suite de la nature du sol, les corps y enterrés ne se décomposent pas suffisamment ; des cadavres mis en terre depuis nombre d'années restent à l'état de bouillie ; on n'ose pas toucher à l'endroit où reposent les cholériques de 1866, et de là, est venu la nécessité de chercher un autre terrain.

Le choix de l'administration communale est tombé sur deux hectares situés le long de la chaussée vers Menin et qui appartiennent aux Hospices civils. Ceux-ci demandent 80,000 francs à la ville qui n'en présente que 20,000. De là, procès en expropriation pour ceux d'utilité publique.

» Les experts ont évalué le terrain à 39,000 fr. M. Van Iseghem, procureur du roi a donné son avis à l'audience de samedi dernier. D'après cet honorable magistrat, la somme à payer par la ville ne devrait s'élever qu'à 30,000 fr. Le tribunal prononcera sous peu. »

La dynamite à Verviers. — Notre correspondant de Verviers nous télégraphie, en date d'hier soir :

« La nuit dernière, entre une et deux heures du matin, des anarchistes ont tenté de faire sauter le palais de Justice de Verviers à l'aide d'une cartouche de dynamite. Cet engin a été placé dans l'angle de l'une des portes de la façade principale.

» L'explosion a été si forte qu'elle a réveillé tous les habitants des environs et même de rues très éloignées. La boiserie n'a pas été entamée, mais tous les carreaux de cette porte, ceux de la porte voisine et enfin une partie des carreaux de la troisième porte ont volé en éclats, la plupart réduits en menus morceaux.

» Un carreau d'une fenêtre de la salle des pas-perdus a été brisé également. La secousse a été telle qu'une vitre a été morcelée à l'étage dans l'une des salles des juges d'instruction. La salle des pas-perdus et le trottoir du Palais sont jonchés de débris de verre On constate dans l'angle de la porte les traces de l'explosion et de nombreuses éclaboussures de terre glaise.

» Les coupables sont encore inconnus, mais un voisin du palais a vu s'enfuir au moment de l'explosion, un individu vêtu d'une blouse.

» La police est arrivée immédiatement sur les lieux où elle a recueilli des débris de mèche.

» La justice s'est également transportée sur le théâtre de l'évènement et a ouvert une enquête.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 19 mai.* — Blanche Vandegejuchte, rue de Soubise, 20 — Victor Richomme, rue des Longues-Haies, 118. — Marie Prévost, rue Saint-Antoine, 41. — Victor Biasino, rue Saint-Maurice, cour Voreux, 4. — Céline Montois, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 6 — Albert Robert rue du Tilleul, 44. — Andréa Patteauw, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 39. — Julie Dhond, Hôtel-Dieu. — Fernand Deboosère, boulevard de la République, 8. — Valentine Fontaine, rue Bayart, 26 — Anna Derbaudringhien, rue Saint-Joseph, cour Delattre, 1. — Alice Poitin, rue de Mouveaux, 35. — Elise Desbarbieux, rue de France 18. — Celina Losfeld, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 5. — Georges Dierick, rue de Condé, 40 — Emile Senneville, rue Sainte-Thérèse, 32. — Valentine Valcke, rue J. Deregnaucourt, 22. — Adolphine Vanpevenage, rue Jacquart, cour Masurel, 24. — Louis Delaissez, rue de Tournai, maison Devogel, 2. — Emile Pluquet, rue de Ma-Campagne, 40. — Mathilde Malfait, rue Jean-Bart, 7. — Clemence Thorel, Grande-Rue, 134. — *Déclarations de décès du 19 mai.* — Françoise Masseus, 70 ans, ménagère rue de Ma-Campagne, 61. — Celina Dubosquelles, 2 ans, rue de Lannoy, fort Despret, 36. — Alphonsine Debarge, 3 mois, rue de l'Epeule, cour Lampe, 17. — Charles Lebrun, 19 jours, rue Christophe-Colomb, 29. — *Du 20 mai.* — Grielle Deweirdt, 2 mois, rue d'Arcole, 37. — Philomène Lagache, 43 ans, ménagère, rue de Denain, cour Desbonnet, 4. — Jean Lefebvre, 66 ans, rentier, rue du Tilleul, 58. — Edouard Moreels, 1 an, rue de l'Hommelet, 37. — Philomène Huyge, 21 ans, doubleuse, Hôtel-Dieu. — Julie Duquesnoy, 49 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Edouard Cogez, 48 ans, ouvrier peintre, Hôtel-Dieu — Gustave Willem, 1 an 5 mois, rue des Anges, cour Dupont, 6. — Jean Fouez, 46 ans, mécanicien, rue de l'Alouette, 52.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 12 mai.* — Henri Evrard, rue Saint-Paul. — Aline Dupret, à la Marlière. — Victor Roose, rue de Menin. — Amelie Prévost, à la Croix-Rouge. — Camille Vandevenne, à la Croix-Rouge. — Jules Delannoy, rue de la Latte. — Marie Castelain, rue Jean Legrand — Zélia Leman, rue des Parvenus. — Jeanne Leblanc, chemin des Motte. — *du 20 mai.* — Henri Cornet, au Blanc-Seau. — Julien Carette, rue Neuve-de-Roubaix. — Marie Lepers, rue du Sentier. — Désiré Devrisere, au Risquons-Tout. — Arthur Decuyper, rue Beranger. — Madeleine Dekuyssche, rue Victor Hugo. — Laure Thomassin, rue de Paris. — Anna Verhaeghe, boulevard Gambetta. — Florence Salembier, à la Croix-Rouge, — *Déclarations de décès du 19 mai.* — Clémence Volt, 25 ans 2 mois, sans profession, rue des Omnibus. — Jean Deleplanque, 80 ans 4 mois, sans profession, rue de Lille. — Henri Lambray, 1 jour, à la Croix-Rouge. *Du 20 mai.* — Frédéric Coussement, 69 ans 3 mois, teinturier, Pont de Neuville.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille WACRENIER-NADAUD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henry-Victor-Joseph WACRENIER, décédé à Roubaix, le 21 mai 1887, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 22 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 23, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 24 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 8.

Les amis et connaissances de la famille FOUVEZ-BOULANGER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Gustave FOUVEZ, mécanicien, décédé à Roubaix, le 19 mai 1887, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alouette, estaminet de la Concorde.

Les amis et connaissances de la famille Emile NEUFSEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile-Julie NEUFSEL, décédé à Croix, le 20 mai 1887, dans sa 29e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 4 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charles-Quint, près l'Epeule à 4 heures.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 mai 1887, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Georges-Louis-Joseph DELANNOY, décédé à Roubaix, le 24 mai 1886, à l'âge de 23 ans et 4 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 mai 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Albert-Joseph BOURGEOIS, teinturier-apprêteur, décédé à Roubaix, le 17 juillet 1886, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 mai 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul DUHAMEL, décédé à Roubaix, le 31 mai 1886, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 mai 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Albert-Narcisse OLIVIER, décédé à Roubaix, le 13 avril 1887, à l'âge de 24 ans et 7 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 mai 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Flore-Joseph CATTEAU, veuve de M. Louis-Constant-Joseph FLORIN, décédée à Roubaix, le 20 avril 1887, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — La Confrérie des Fidèles Trépassés fera célébrer un Obit, le mercredi 25 courant, à 7 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 23 mai 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie DEWITTE, épouse de M. Charles BARBIEUX, décédée à Roubaix, le 19 avril 1887, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois et une Messe de Convoi seront célébrés au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le lundi 23 mai 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste VAN HERZEEL, boucher, époux de Dame Irma COTTENIR, décédé à Tourcoing le 20 avril 1887, dans sa 28e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Blanc-Seau (Tourcoing), le lundi 23 mai 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Virginie-Estelle SOTY, épouse de M. Arthur GOULU, décédée au Blanc-Seau (Tourcoing), le 19 avril 1887, à l'âge de 51 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 mai 1887, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Georges DELANNOY, décédé à Roubaix, le 24 mai 1886, à l'âge de 23 ans 4 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

VARIÉTÉS

Quatre mille lieues en canot

On voit présentement à Douvres une embarcation assez primitive de forme et d'aspect, longue d'environ sept mètres, non pontée, couverte d'une simple toile goudronnée, et qui n'en vient pas moins d'accomplir un tour de force sans précédent pour une pareille coquille de noix : le voyage de la côte orientale d'Afrique à la côte d'Angleterre, par le cap de Bonne-Espérance, — quatre mille lieues au bas mot, sur les mers les plus orageuses du globe. C'est le *Homeward-Bound*, parti de Durban il y a plus de dix mois et récemment arrivé au bout.

L'équipage se compose de trois hommes, tous trois d'origine norvégienne : le capitaine Nilson, son frère et un forgeron nommé Olsen.

Ils habitaient ensemble Uitzieshoek, sur le territoire de Natal, et exploitaient de concert une sorte de bazar, un magasin général comme on en trouve dans ces pays neufs et où l'on vend de tout, des conserves alimentaires et des habits, des balais de crin et des Liamans, des bottes et des outils agricoles, ces affaires n'allaient guère et l'on avait beaucoup de temps pour causer. Nilson aîné, en sa qualité d'ex-capitaine au long-cours, ayant navigué vingt ans, contait des histoires nautiques.

Sans doute le vieux démon des navigateurs scandinaves qui remontaient la Seine, dans leurs canots de peau de phoque, jusqu'au pied des murs de Paris, s'agitait obscurément dans son âme et dans celle de son frère. On en vint un jour à discuter de doubler le cap de Bonne-Espérance en canot non ponté, au milieu de l'hiver et par les grosses mers qu'on voit en ces parages. Le capitaine Nilson disait que tout est possible à un matelot. On se montait mutuellement la tête. On finit par entreprendre d'exécuter le tour de force.

Et d'abord on se mit à construire le canot, à peu près à la manière de Robinson Crusoë. Si l'on ne creusa pas précisément un tronc d'arbre, on découpa les membrures en des billes de bois dur, on scia soi-même les planches, on les courba, les ajusta et les calfata. Tout cela se faisait fort avant dans l'intérieur des terres. Il s'agissait après avoir établi le bateau, de le transporter à la mer sur une charette à bœufs, par-dessus le Drakensberg, c'est-à-dire à quelque deux mille mètres de hauteur, et d'aller le lancer à Durban. Tout cela prit plus d'une année et coûta aux trois amis 7 à 8.000 fr., le plus clair de leur avoir. Mais que ne feraient pas des hommes en proie à l'ennui lourd d'une colonie stagnante?

L'embarcation mise à la mer, il restait à la gréer. On la pourvut d'un mât unique pouvant porter une grande voile et un hunier, avec deux focs, ou une misaine avec un foc. On la couvrit de toile goudronnée, de manière à former deux espèces de cabines à l'avant et à l'arrière. Ces cabines, très-basses, car on ne pouvait même pas s'y tenir assis après s'y être glissé par une sorte de chatière, furent garnies de provisions de bouche, d'eau douce en barils, de vêtements de rechange, d'une literie sommaire. Elles étaient séparés par un intervalle vide, un véritable puits, où se tenait l'homme de quart, la main sur la roue du gouvernail et les yeux sur une boussole fixée dans la cabine d'avant de manière à ne laisser voir que son cadran, éclairé la nuit par un fanal. Un petit fourneau à pétrole établi au pied du mât devait permettre à l'occasion de se donner le luxe d'un dîner chaud.

Les préparatifs terminés, le *Homeward Bound* se mit en route pour le Cap; c'était le 2 mai de l'an dernier. Les difficultés qu'il rencontra sur sa route, spécialement en approchant du but, étaient telles, qu'il fut deux mois entiers avant de réussir à entrer dans la baie de la Table. Mais enfin il y parvint, réalisant ainsi le programme que s'était proposé le capitaine Nilson de doubler le cap des Tempêtes, en plein hiver et en canot non ponté. Mais peu s'en fallut qu'il ne périt à la tâche avec ses deux compagnons, car à cinq reprises différentes, au moment où il se croyait sur le point de réussir, un ouragan le prenait dans son air et l'emportait au large.

On peut se faire une idée des fatigues et des dangers contre lesquels avaient à lutter les trois hardis marins, par ce seul fait que l'homme de quart, constamment inondé par les lames, au fond de son puits, devait à la fois vider ce puits, [illegible] manœuvres et au [illegible] l'œil aux main le [illegible] compas et garder en [illegible] gouvernail. Par les très gros temps, il fallait, bien entendu, rester trois à l'ouvrage: et il n'y avait même pas à songer au sommeil. En temps normal, ils se relevaient de quatre heures en quatre heures.

L'escale à la ville du Cap permit de se ravitailler et de remédier aux défauts de la voilure, indiqués par l'expérience. On ajouta une voile carrée et un hunier, avec des bonnettes de renfort pour les vents alizés; on prit du lest, des vivres, des ancres de rechange et on se mit en route, pour l'Europe.

Successivement, le *Homeward-Bound* toucha à Sainte-Hélène, alla reconnaître l'Ascension, puis Saint-Michel-des-Açores, puis Coropeda, sur la côte d'Espagne. Enfin, après dix mois de voyage, il arriva à Douvres. Ce qu'a pu être une telle traversée dans de telles conditions, c'est ce qu'on peut plus aisément imaginer que décrire. Les trois aventureux navigateurs affrontaient volontairement les épreuves habituellement réservées aux naufragés; ils ont eu largement le temps de les savourer. Gros temps, calmes plats, manques de vivres et d'eau, chaleurs accablantes, fatigues sans nom, rien ne leur a été épargné.

Il est permis de croire qu'ils se sont fréquemment ennuyés à bord plus qu'ils n'avaient jamais pu faire à Uitzieshoek. Mais enfin, ils sont arrivés, c'est l'essentiel. L'accueil enthousiaste qu'ils ont reçu partout les console si bien de leurs fatigues que le capitaine Nilson se déclare prêt à récidiver. Il parle de traverser l'Atlantique et de rentrer chez lui par le cap Horn.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

Boulevard Gambetta. — Ouverture des bureaux à 7 h. 1/2. — Lever du rideau à 8 h. précises. — GRAND THEATRE DES FAMILLES. — A la demande générale. — A l'occasion de la fête de l'Ascension et pour les adieux de la troupe. — Jeudi 19, samedi 21, dimanche 22, et lundi 23 courant. — Encore 4 dernières représentations par la troupe de la FAMILLE DELHAYE. — Pour les dernières représentations et pour la première fois en cette ville : LES FARCES DES FRERES CASCARINO, grande et nouvelle pantomime en deux actes, avec ballets villageois. — Exercices nouveaux de gymnastique en tous genres. — Dimanche 15 mai, pour la clôture, matinée enfantine à trois heures. — Moitié prix à toutes places.

UN JEU DE BOULE A LA PLATINE, aura lieu, les dimanches 22 et 29 mai, chez M. Jules Heuls, « Café Richelieu », en face du « Café Mac-Mahon », boulevard de Paris. Il y aura 1,000 francs de prix en espèces. La mise sera de 1 franc. L'inscription se fera au siège de l'établissement jusqu'au 29 mai inclus, de 8 heures du matin à 8 h. 1/2 du soir. Le jeu commencera à 9 heures du matin. Il est à la disposition des amateurs jusqu'au samedi 2: mai. — Le jeu étant couvert, il ne sera pas remis en cas de mauvais temps.

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Messines, Mouscron, Moorslede, Nèchin, Neuve-Eglise, Taintignies, Templeuve Tournai, Warneton, Wervicq, Ypres

Hippolyte WILLEM, Horticulteur

informe sa clientèle qu'il n'a pas de maison de vente à Roubaix : Seule et unique maison, boulevard de la République Roubaix et boulevard Gambetta Tourcoing. Spécialité de bouquets, couronnes, garnitures de table et d'appartements, jardinières, suspensions, entreprise de jardins à forfait, 500,000 plantes ramifiées à 10 fr. le cent pour la plantation des jardins, telles que géraniums, verveines, fuchsias, ageratums, coleus petunia, héliotropes, lobelias bleu foncé.

La devise de ma Maison : *travail et loyauté* indique suffisamment à ma nombreuse clientèle que je m'efforcerai de la faire profiter des immenses avantages que me créent ma situation spéciale et l'importance de mon établissement. 27668—14539

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE

DE

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement :

Pavages, Sables et Graviers

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité 14247 27136

Les souscriptions sont reçues **sans frais** jusqu'au **26 mai, dernier délai.**

CONVERSION

des Obligations de la ville d'Anvers

Les porteurs des obligations de la ville d'Anvers sont invités à se présenter **plus tôt possible** et au plus tard le **28 mai** chez

A. Pajot et Ch. Lefebvre

69 bis, rue Nationale, 69 bis, Coin de la r. de l'Hôpital-Mil. LILLE | 6, rue la Gare, 6 près de la Grande-Place ROUBAIX

Qui se charge SANS FRAIS de toutes les formalités.

Les **mêmes numéros** leur seront rendus pour qu'ils puissent concourir à **tous les tirages** anticipés.

Renseignements gratuits. 11626

BERNARD

dentiste

MÉDAILLE D'OR

77, rue Nationale, LILLE 12967

EN VENTE

au bureau du *Journal de Roubaix*

Histoire d'une Chute et d'une Conversion

En présence de la propagande inouïe de nos adversaires, MM. Letouzey et Ané, éditeurs catholiques, désireux d'opposer de toutes leurs forces le bien au mal, viennent de créer, sous le titre de *Petite Bibliothèque pour Tous*, une série d'ouvrages à bon marché, destinés à répandre dans le peuple la vérité et la lumière.

Le premier volume, qui inaugure cette *Petite Bibliothèque*, est l'**Histoire d'une chute et d'une conversion**, résumé populaire des *Confessions d'un ex-libre penseur*, par Léo Taxil. On sait que l'ouvrage principal a été très apprécié; en moins de trois mois il a eu trente-cinq éditions. Aussi, les éditeurs en ont extrait quelques passages intéressants, se rapportant surtout à la chute et à la conversion de l'auteur; et ce sont ces extraits qu'ils offrent aujourd'hui au public. Ce petit volume, qui est ainsi à la portée des bourses les plus modestes, est appelé à faire beaucoup de bien. Quoique résumé, cet ouvrage est très complet; il intéresse au plus haut point tout en édifiant. Il sera suivi d'autres volumes, aussi opportuns que pleins d'attrait.

Prix 50 centimes, par la poste 60 centimes.

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve 17